



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL  
MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENEC, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H

### PV du 26 septembre 2023

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) ont été envoyées fin de semaine 38.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISÉS**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart**

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay-Sur-Orge**

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023

Samedi 11 novembre 2023

### **Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération**

Nous informant de l'annulation de fermeture du terrain de football Louis Babin le 30 septembre 2023.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny**

Fermeture du stade Jean Ségalard du vendredi 27 au dimanche 29 octobre 2023.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy-sur-Seine**

Fermeture du terrain annexe du stade des Donjons du 25 septembre 2023 au 05 novembre 2023

### **Ville de Longjumeau :**

#### **Stade Frédéric LANGRENAY**

#### **PV de la Commission Départementale des Terrains et Equipements du 19 septembre 2023**

Donne dérogation à dater du 23 septembre 2023 au club de LONGJUMEAU pour effectuer les rencontres de ses équipes évoluant dans le championnat du DEF sur le terrain synthétique N°2 jusqu'à l'homologation de ce terrain par la CRTIS.

## **COUPES**

### **COUPES ESSONNE PREMIER TOUR**

U14 LE 21 OCTOBRE 2023 date butoir le 3 NOVEMBRE 2023

U16 LE 29 OCTOBRE 2023 date butoir le 9 NOVEMBRE 2023

U18 LE 29 OCTOBRE 2023 date butoir le 9 NOVEMBRE 2023

**TIRAGE COUPE ESSONNE VETERANS à jouer le 15 OCTOBRE 2023**

**Exempt : PORT. SAINT MICHEL**

**TIRAGE CHALLENGE +45 ANS à jouer le 15 OCTOBRE 2023**

## **CALENDRIERS**

**Pour toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, +55 ans et Seniors F à 11, la Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 21 septembre 2023 (les groupes étant constitués).**



### **U16**

Notification Extranet LPIFF et courriel de Brunoy FC nous informant du désengagement de sa troisième équipe U16 évoluant en D4/C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de Grigny US en date du 20 septembre 2023 demandant l'engagement d'une troisième équipe U16. La Commission engage cette équipe en D4/C, avec l'accord du Comité Directeur. Cette équipe prend la place de Brunoy FC. Suite à l'intégration de Grigny US, voir la parution du nouveau calendrier en D4/C.

### **U18**

Courriel des Portugais Ris Orangis US nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/C. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers. Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **+45 ans**

Courriel de Ste Geneviève des Bois ASL nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en Poule F. Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers. Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

## **HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN**

### **DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 de l'article 10.3 du RSG du District,**

**Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.**

**La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).**

**La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

### **U15 F à 8**

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

**Orsay Bures FC**

U15 F à 8

15 h 00

**Accord de la Commission.**

stade municipal 2 à Orsay (terrain synthétique)

**Seniors**

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

**Janville Lardy ASL**

Seniors D3/B

15 h 00

**Accord de la Commission.**

Seniors D5/A

15 h 00

**Accord de la Commission.****U14**

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

**Orsay Bures FC**

U14 D4/C

17 h 00

**Accord de la Commission.**

stade Municipal 2 à Orsay (terrain synthétique)

**U16**

**Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15 h 30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :**

**Milly Gatinais FC**

U16 D3/A

stade Municipal à Maisse  
(terrain en herbe)**Accord de la Commission.****Pays Limours ENT**

U16 D4/A

15 h 00

**Accord de la Commission.**

stade Maurice Buisson 1 à Forges-les-Bains (terrain en herbe)

**+55 ans****Pays Limours ENT**

+55 ans \* Poule A

stade Vincent Coupet 3 à Limours

**Accord de la Commission.**

+55 ans \* Poule C

stade Vincent Coupet 3 à Limours  
(terrain en herbe)**Accord de la Commission.**



## COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

### **FMI NON PARVENUES DU 17 SEPTEMBRE 2023**

#### **Essonne**

##### **Match n° 26727734 \* Tremplin Foot 1 / Bondoufle AMC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 23 septembre 2023 à 11 h 47.

Amende réglementaire à Tremplin Foot pour transmission tardive.

##### **Match n° 26727738 \* Grigny FC 1 / Plateau Saclay ES 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 23 septembre 2023 à 3 h 17.

Amende réglementaire à Grigny FC pour transmission tardive.

##### **Match n° 26727741 \* Juvisy Académie 1 / Port. Ris Orangis US 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

FMI transmise tardivement, le 22 septembre 2023 à 17 h 49.

Amende réglementaire à Juvisy Académie pour transmission tardive.

##### **Match n° 26727744 \* Villiers sur Orge FC 1 / Aigle Fertoise 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 22 septembre 2023 à 13 h 00.

Amende réglementaire à Villiers sur Orge FC pour transmission tardive.

##### **Match n° 26727751 \* Jeunesse Etampoise 1 / Wissous FC 1**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 21 septembre 2023 à 17 h 26.

Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise pour transmission tardive.

#### **District**

##### **Match n° 26729599 \* Port. Ris Orangis 2 / Coudraysien FC 2**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement, le 22 septembre 2023 à 19 h 56.

Amende réglementaire aux Port. Ris Orangis pour transmission tardive.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### **Brunoy FC \* Seniors D3/B**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 septembre 2023.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission :

Retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Senior du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accès à la division supérieure de ladite équipe Senior.



### **Soisy sur Seine AS \* Seniors D3/A**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 21 septembre 2023.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission :

Retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de l'équipe Senior du club qui entraîne les obligations, et interdiction d'accession à la division supérieure de ladite équipe Senior.

### **FMI NON PARVENUES DU 24 SEPTEMBRE 2023**

#### **D2/A**

#### **Match n° 26517948 \* Paray FC 2 / Palaiseau US 2**

Réception d'une feuille papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 octobre 2023.

#### **D2/B**

#### **Match n° 26518092 \* Morsang sur Orge FC 1 / St Germain Saintry 1**

Réception d'une feuille papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 octobre 2023.

## **CHAMPIONNAT CDM**

### **FMI NON PARVENUE DU 17 SEPTEMBRE 2023**

#### **D1**

#### **Match n° 26517272 \* Athis-Mons USO 5 / Villabé ETS 5**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de la tablette.

## **CHAMPIONNAT U14**

### **FMI NON PARVENUES DU 23 SEPTEMBRE 2023**

#### **D2/A**

#### **Match n° 26121375 \* Mennecy CS 1 / Ste Geneviève FC 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **D3/A**

#### **Match n° 26121598 \* Viry Chatillon ES 2 / Ulis CO 2**

1<sup>ère</sup> demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

### **D3/B**

#### **Match n° 26121994 \* Tremplin Foot 2 / Port. Ris Orangis 1**

Réception d'une feuille papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 octobre 2023.

### **D3/C**

#### **Match n° 26122217 \* Grigny US 3 / Juvisy Académie 1**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

**Villabé ETS 1 / Evry FC 3 \* D3/D**

Accord de la Commission.

#### **Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs**

**Massy 91 FC 3 / Paray FC 2 \* D3/B**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs**

**Soisy sur Seine AS 1 / Courcouronnes FC 1 \* D2/A**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

### **CHAMPIONNAT U16**

#### **Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs**

**Dourdan Sports 2 / Vigneux FCO 2 \* D4/B \* du 22 octobre 2023**

Accord de la Commission.

#### **522564 – Epinay sur Orge SC (D2/B)**

##### **Rappel**

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale d'Instruction du 22 mars 2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U16 d'Epinay sur Orge à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).



La Commission demande au club d'Epinau sur Orge SC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **avant le 3 octobre 2023** pour la première rencontre à domicile :

**Match n° 26101500 : Epinau sur Orge SC 1 / Ris Orangis US 2 du 22 octobre 2023**

### **528130 – Bondoufle AMC (D4/C)**

#### **Rappel**

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale d'Instruction du 19 avril 2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe U16 de Bondoufle AMC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

La Commission demande au club de Bondoufle AMC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **avant le 3 octobre 2023** pour les deux rencontres à domicile :

**Match n° 26779136 : Bondoufle AMC 1 / Ulis CO 2 du 15 octobre 2023**

**Match n° 26779104 : Bondoufle AMC 1 / Grigny US 3 du 5 novembre 2023**

La Commission précise que si le club de Bondoufle AMC est tiré club recevant lors d'un match de la Coupe de l'Essonne du 29 octobre 2023, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

## CHAMPIONNAT U18

### **Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs**

**Dourdan Sports 2 / Orsay Bures FC 2 \* D3/C \* du 3 décembre 2023 au 10 décembre 2023**

**Accord de la Commission, en raison d'un problème de calendrier.**

### **Match n° 26776346 du 8 octobre 2023**

**Dourdan Sports 2 / Soisy sur Seine AS 1 \* D3/C**

Demande de Dourdan Sports de modification de date via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer le 29 octobre 2023.

Quatre matches le même jour.

La Commission ne peut donner son accord, tour de Coupe de l'Essonne U18 prévu le 29 octobre 2023.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure en raison d'un problème de calendrier.

## CHAMPIONNAT VETERANS

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**Soisy sur Seine AS 2 / Verrières le Buisson 2 \* D4/A \* du 8 octobre 2023**

**Accord de la Commission.**